

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2011

À une séance extraordinaire tenue le lundi 30 mai 2011, à 20 h, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1 Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2 Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3 Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5 Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 17 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Avis de motion Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-269 au montant de 15 millions de dollars pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord
- 3- Dossiers de la direction générale Position de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures concernant l'implantation d'un centre de valorisation des matières organiques sur son territoire
- 4- Dossiers de la trésorerie
- 5- Dossiers du greffe
- 6- Dossiers des travaux publics
- 7- Dossiers de la culture
- 8- Dossiers des loisirs, bâtiments, parcs et espaces verts
- 9- Dossiers des communications
- 10- Dossiers du développement économique Achat d'un terrain sur la rue de New-York
- 11- Dossiers de l'urbanisme
- 12- Dossiers des ressources humaines
- 13- Période de questions des citoyens (15 minutes portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour)
- 14- Période d'intervention des membres du conseil
- 15- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4235, point no 1, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 mai 2011 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVS AD-2011-269 AU MONTANT DE 15 MILLIONS DE DOLLARS POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE AU LAC SAINT-AUGUSTIN NORD

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-274, point no 2, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-265

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-269 d'un montant de 15 millions de dollars pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord.



3- DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – POSITION DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES SUR SON TERRITOIRE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4236, point no 3, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE : Courriel du 26 mai 2011

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Québec désire implanter un centre de compostage ouvert, centre de valorisation des matières organiques dans le secteur Ouest de l'agglomération, lequel serait situé en partie sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à proximité du plus vaste parc industriel de la région, mais surtout de zones habitées dont le noyau urbain densément peuplé de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE des exemples de tels centres existent au Québec et que la population avoisinante vit des inconvénients majeurs, notamment quant à l'odeur nauséabonde, la possibilité de contamination de la nappe phréatique et des petits cours d'eau:

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure pourrait réellement avoir des répercussions importantes pour la qualité de vie de nos citoyens ainsi que sur le milieu naturel à proximité, tel que le bassin versant de la Rivière Cap-Rouge ou du lac Saint-Augustin. Le tout est susceptible d'affecter la valeur foncière des immeubles avoisinants et pourrait constituer selon l'intensité des nuisances engendrées l'équivalent d'expropriations déguisées;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier avoisinant serait fortement sollicité par du transport lourd aux frais et détriments des contribuables d'une ville liée pour avantager sans contrepartie l'ensemble des contribuables de l'agglomération de Québec auxquels les contribuables de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures contribuent par une importante quote-part.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De requérir de l'agglomération de Québec, avant l'implantation d'un centre de compostage ouvert, centre de valorisation des matières organiques dans le secteur Ouest de l'agglomération, des études approfondies notamment quant aux vents dominants, quant à la possibilité de contamination de la nappe phréatique et des petits cours d'eau, ainsi que la prévision de mesures d'atténuation quant aux impacts possibles;

De requérir la transmission de toutes études réalisées ou à être réalisées sur l'impact environnemental pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

D'envisager toute solution alternative permettant de ne pas nuire aux contribuables à l'instar de ce qui survient dans d'autres juridictions en prévoyant, par exemple, d'implanter telle infrastructure dans un boisé à l'écart des sites habités, dans une ancienne carrière désaffectée, dans un bâtiment fermé si cela est possible ou autrement;

QUE le représentant de la Ville siégeant au conseil d'agglomération soit autorisé à requérir l'application intégrale de la présente. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désigne la firme Tremblay Bois Mignault à titre de son procureur pour prendre toute mesure visant à garantir l'application intégrale de la présente résolution notamment par le biais de la négociation, de demandes d'informations, la représentation devant les instances appropriées par le biais des mesures prévues à la loi dont la cassation, l'injonction et d'autres. La présente constitue également une autorisation de s'opposer à tout règlement de l'agglomération de Québec en vertu de l'article 115 de la L.R.Q. c. E-20.0001;

La présente est l'expression d'une réelle inquiétude quant à l'implantation d'une telle infrastructure sachant les inconvénients et contraintes que celles-ci ont engendrés dans d'autres juridictions.

Adopté à l'unanimité par les élus votants M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, s'abstient des discussions et du vote puisqu'il travaille pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



- DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4237, point no 4, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



- DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4238, point no 5, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



6- DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4239, point no 6, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



- DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4240, point no 7, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



8- DOSSIERS DES LOISIRS, BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4241, point no 8, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



- DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4242, point no 9, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



10- DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA RUE DE NEW-YORK

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4243, point no 10, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins de Limoilou a mis en vente un immeuble situé sur la rue de New-York à Saint-Augustin-de-Desmaures, connu comme étant les lots 3 788 595 et 2 814 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, et dont la superficie totale est d'environ cent soixante et un mille cinq cent trente pieds carrés et huit dixièmes (161 530,8 pieds carrés);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite acquérir ce terrain pour un prix d'achat de quatre dollars et huit cents le pied carré (4,08 \$/pied carré) équivalant à un prix total de six cent cinquante-neuf mille quarante-cinq dollars et soixante-six cents (659 045,66 \$) plus taxes, si applicables, laquelle offre a été acceptée par la Caisse populaire Desjardins de Limoilou;

CONSIDÉRANT QUE la vente sera faite avec la garantie légale quant aux droits de propriété mais sans garantie légale de qualité de l'immeuble aux risques et péril de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'acquérir de la Caisse populaire Desjardins de Limoilou les lots 3 788 595 et 2 814 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, et dont la superficie totale est d'environ cent soixante et un mille cinq cent trente pieds carrés et huit dixièmes (161 530,8 pied carré) pour un prix d'achat de quatre dollars et huit cents le pied carré (4,08 \$/pied carré);

De mandater Me Laurie Blais, notaire à Saint-Augustin-de-Desmaures, afin de préparer l'acte de vente et d'autoriser M. Marcel Corriveau, maire, et Me Caroline Nadeau, greffière, à signer l'acte notarié pour et au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE la trésorière atteste que les crédits sont prévus à même le surplus accumulé non affecté

Adopté à l'unanimité par les élus votants



11- DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4244, point no 11, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



12- DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4245, point no 12, séance extraordinaire du 30 mai 2011 RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



13- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 13, séance extraordinaire du 30 mai 2011

(pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)



14- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NO 14, séance extraordinaire du 30 mai 2011



15- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4246, point no 15, séance extraordinaire du 30 mai 2011

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5 ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

| De clôturer la séance de ce 30 ^e jour du tous les intervenants pour leur collaborat | mois de mai 2011 à 20 h 10 et de remercier ion. |
|--|---|
| | Adopté à l'unanimité par les élus votants |
| Marcel Corriveau, maire | Me Caroline Nadeau, greffière |